

Chronique

INTERNATIONALE

Larmes de crocodile

Dominique Ferré

« Lequel d'entre nous n'a pas frémi d'horreur en songeant au tueur norvégien et d'angoisse en suivant la crise de l'euro — mais qui a plaint la Somalie ? », écrit un éditorialiste de *L'Express*, versant ses larmes de crocodile. Et de poursuivre, culpabilisateur et moralisateur : « *La Somalie nous est étrangère (...)* parce que nous n'avons plus d'idéal pour le monde. »

Mais de qui se moque-t-on ? Onze millions d'habitants des pays de la Corne de l'Afrique (Somalie, Ethiopie, Kenya, Soudan...) sont menacés de mort, dont des centaines de milliers d'enfants, dans les jours qui viennent. Des milliers d'affamés s'entassent dans des camps de réfugiés. Et ce n'est pas la première fois sur ce continent martyrisé et saigné à blanc depuis des années par les politiques « d'ajustement structurel » imposées par le FMI et la Banque mondiale, politiques mises en œuvre aujourd'hui en Europe même. Selon le Programme alimentaire mondial, une institution de l'ONU, il lui manque 360 millions de dollars pour boucler son budget jusqu'à la fin de l'année. Selon le secrétaire général de l'ONU, il faudrait 1,6 milliard pour faire face à la sécheresse actuelle.

Mais que sont ces quelques centaines de millions de dollars, que l'ONU peine à rassembler, comparées aux milliards engloutis par les marchés financiers lors des plans successifs de prétendue aide à la Grèce ? Que sont ces sommes face aux dépenses actuellement en cours dans les interventions militaires contre les peuples ? Pour la seule année 2010, et rien que pour la France, les opérations militaires extérieures (Afghanistan, Côte d'Ivoire...) ont coûté 900 millions d'euros (France Info).

La Somalie, puisqu'on en parle, n'a-t-elle pas elle-même été envahie en 1992 lors de l'opération Restore Hope ? A l'époque, un certain Bernard Kouchner, sac de riz sur l'épaule, servait de paravent « humanitaire » aux troupes américaines sous l'égide de l'ONU installant durablement le chaos et la guerre.

Et tout cela n'aurait-il pas un rapport avec le drame qui se déroule aujourd'hui en Afrique ?

Tunisie : entretien avec Raoudha Labidi, présidente du syndicat des magistrats tunisiens



Le syndicat des magistrats tunisiens s'est constitué dans le feu de la révolution en février 2011. Il regroupe aujourd'hui l'écrasante majorité de ce corps judiciaire (1 137 membres). Nous avons rencontré Mme Raoudha Labidi, sa présidente. C'est une femme au caractère trempé, une fille du peuple, comme elle le dit elle-même, qui n'a pas oublié qu'elle a grandi comme beaucoup de Tunisiens dans la difficulté et le besoin, et qui est surtout déterminée à mener sans concessions la bataille de l'indépendance de la justice. Nous avons abordé avec elle tous les sujets qui concernent au premier chef le pouvoir judiciaire : l'indépendance de la justice, la corruption, les dossiers non traités, le dossier de Ben Ali et de ses proches, le jugement des responsables du régime du RCD qui circulent en toute impunité, les capitaux en fuite, etc.

L'indépendance de la justice est au cœur des débats. Comment rompre avec la tutelle de l'Etat sur une institution qui est le symbole de la justice pour tous les Tunisiens ?

Le gouvernement provisoire s'est empressé de vouloir réformer l'instance suprême de la justice, présidée par le président de la République. Pour nous, la réforme de cette instance suprême ne relève pas des compétences et des attributions d'un gouvernement provisoire qui a en charge les affaires courantes de l'Etat. Et la réforme de cette instance ne peut être traitée dans l'urgence. C'est à la future Assemblée constituante de définir ses attributions, et ce conformément à la Constitution que se donnera notre nation.

Alors, dans ce cadre-là, le procès de Ben Ali et de Leïla Trabelsi est un simulacre, une comédie de justice ?

J'ai suivi tous ces dossiers. Beaucoup ont dit que les droits de la défense n'étaient pas respectés. Je dis, tout simplement, non. Des dizaines de chefs d'accusation sont portés contre Ben Ali et Leïla Trabelsi, et ces deux individus sont en fuite. L'article 46 du Code de procédure pénale le dit clairement : si l'accusé n'est pas présent, ses défenseurs ne peuvent présenter que des contestations de pure forme. Par ailleurs, la justice n'a pas à respecter un délai de trente jours entre la convocation des accusés et leur traduction en justice, car il s'agit d'accusés en fuite. Et la justice n'avait pas à les convoquer. C'est seulement par excès de zèle qu'elle l'a fait. Du reste, nos lois disent bien que le mandat d'arrêt international fait office de convocation ; un mandat d'arrêt, du reste, qui n'a pas été exécuté.

Pourquoi ?

Parce que nous n'avons pas de convention dans ce domaine avec le royaume d'Arabie Saoudite. Mais moi, je vais plus loin. On est en train de poursuivre un individu qui est responsable de graves méfaits contre le peuple tunisien et de braquer tous les feux uniquement sur lui, alors que nombre de responsables de son régime continuent à circuler librement en Tunisie et ne sont inquiétés par aucune procédure de justice.

Pour quelles raisons ne sont-ils pas poursuivis ?

Justement, commençons par nettoyer, par traduire en justice ceux d'entre eux qui sont sur le sol tunisien. Il y a des gens qui sont impliqués jusqu'au cou et qui ne sont en rien inquiétés. Faisons le travail de justice pour que le peuple reprenne confiance. J'ai dit que cela procède de la volonté politique. Et la question est : est-ce que nous voulons rompre avec ce passé définitivement, ou non ? Ce qui est nécessaire est un changement radical. Mais dans toutes les négociations et les discussions que nous avons eues, nous n'avons pas senti cette volonté de changement.

Par ailleurs, avec tout mon respect pour la personne du ministre de la Justice, ce n'est pas l'homme qu'il faut dans cette étape délicate et décisive. Comment confier à un homme d'un âge très avancé et à la santé fragile des dossiers qui nécessitent de l'énergie, de la détermination, la capacité à se dresser devant tous les obstacles qui ne manquent pas de se dresser, notamment les cabinets d'avocats, les cabinets d'experts, etc. ?

Qu'en est-il également du Premier ministre ?

C'est une orientation globale. Est-ce que nous voulons rompre avec le passé, ou non ? Est-ce que nous voulons aller dans cette direction, ou non ? C'est à partir du moment où le cap est mis que tout le reste suit. Avec le procès de Ben Ali, on a voulu s'attirer la sympathie du peuple tunisien. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Que les procédures suivent leur cours pour ce qui le concerne et que tous les autres responsables de méfaits qui sont présents sur le territoire soient l'objet de poursuites et traduits en justice. Qu'on n'utilise pas le procès de Ben Ali pour faire oublier et cacher tout le reste. Le pays est en ébullition, et cette ébullition est inquiétante. Le peuple ne comprend pas, parce que la volonté politique n'est pas claire. Ceux qui sont aux commandes des affaires politiques n'ont pas la volonté de conduire un changement radical ou ne veulent pas le conduire en raison même de leurs choix politiques. Dans tous les secteurs, toutes les institutions, c'est la même ébullition, parce que personne n'est éclairé sur la direction que nous prenons.

Qu'en est-il de la question cruciale du gel de nos avoirs et des garanties de leur récupération ?

Leur récupération ne tient pas uniquement à une question de procédure. D'ailleurs, il est plus que probable que l'essentiel de ces sommes ne sera pas restitué à l'Etat, tout simplement parce que le système financier dispose de tous les moyens pour déguiser, cacher, faire échapper l'argent à tout contrôle, à toute visibilité. Et plus le temps passera et plus il sera difficile à l'Etat tunisien de se voir restituer cet argent.

«Il ne peut y avoir de transition démocratique sans jugement des responsables»

Il est beaucoup question de transition démocratique. Comment procéder à la transition ? Et quelle transition ? Il ne peut y avoir de transition démocratique sans jugement des responsables.

Car regardons ce qui s'est passé au Maroc.

On a fait toute une campagne sur la transition démocratique en appelant tous ceux qui ont été victimes précédemment, et l'on a dit que la justice transitoire leur restituerait leurs droits et leur donnerait justice.

De quelle justice transitoire s'agit-il quand on exige des victimes qu'elles se taisent définitivement contre compensation matérielle ?

Or il s'agit au premier chef de justice, d'évacuation pour les victimes d'un lourd passé qui les empêche de vivre et encombre leurs jours.

Comment leur dire qu'il faut que leurs dossiers soient clos contre compensation financière, alors que le jugement des coupables des sévices qu'ils ont subis est en soi une thérapie ?

Qu'ils puissent devant la justice dire ce qu'ils ont subi est une thérapie et une libération.

Et même si les compensations financières étaient conséquentes,

elles ne seraient d'aucun effet sur le mal-être qu'ils vivent en permanence. Donc, ce qu'on appelle « justice transitoire » ne peut rien construire de positif. Au contraire, elle ne fait que confirmer une seconde fois l'injustice.

«Les dossiers de la corruption ne sont pas ouverts»

Alors, aujourd'hui, si l'on veut parler de justice, elle ne peut se faire qu'en traduisant en justice tous ceux qui doivent y être traduits, y compris les juges accusés de corruption.

Car pour nous, il n'y a pas d'immunité qui s'applique à quiconque et pour quelque corps que ce soit. C'est à cette condition que le peuple peut commencer à se sentir soulagé, parce que, à ce jour, rien n'a été fait pour lui apporter ce début de soulagement, de confiance.

Du coup, les dossiers de la corruption ne sont pas ouverts, malgré notre insistance auprès du ministère de la Justice.

Des dossiers sont en cours d'examen par la Haute Instance contre la corruption. Dossiers qui concernent entre autres certains juges, une poignée de juges.

Il faut que ces dossiers soient traités sans délai, parce que c'est tout le corps des magistrats qui est pointé du doigt et qui subit l'amalgame. Je le dis en toute clarté, le domaine qui est le moins entaché de corruption est celui de la magistrature, tout simplement parce que les dossiers y suivent un circuit bien identifié.

Et les dossiers qui doivent être soustraits au regard de la justice suivent d'autres circuits et ne sont pas présentés entre les mains du commun des magistrats.

Aujourd'hui, six juges ont été traduits en justice et acquittés. Ils ont été seulement radiés de la magistrature.

Si l'on considère qu'ils sont lourdement compromis, alors, pour quel motif les acquitter ? Il faut que tous les dossiers soient ouverts.

C'est notre exigence en tant que syndicat des magistrats, parce que, pour nous, défendre le corps des magistrats, c'est avant tout nettoyer une institution qui subit gravement l'amalgame. C'est seulement ainsi qu'on mettra le juge dans un climat qui lui permettra de travailler en toute quiétude.

Raoudha LABIDI ■

ÉGYPTE

“Le peuple veut le départ du maréchal Tantaoui !”

« *Le peuple veut le départ du maréchal Tantaoui !* » C'est en scandant cela que des milliers de manifestants ont marché, samedi 23 juillet, au Caire, sur le ministère de la Défense, où siège le Conseil supérieur des forces armées (CSFA) présidé par le maréchal depuis la chute de Moubarak, en février 2011.

Des véhicules de l'armée avaient bloqué l'accès principal du ministère. Les gendarmes, armés de pistolets Taser et de matraques, sont intervenus en tirant en l'air. Des hommes en civil (des voyous ?) ont lancé des pierres et des engins incendiaires sur les manifestants, entraînant des affrontements violents. Bilan officiel : 231 blessés. Le même jour, à Alexandrie, la police militaire a tiré en l'air et battu des manifestants, faisant 14 blessés, tandis qu'à Suez des heurts violents avaient lieu pour déloger les occupants de la place Arbeene.

Dans un communiqué, le CSFA a accusé le Mouvement des jeunes du 6 avril d'être « financé et entraîné par des gouvernements étrangers, et de diviser le peuple et l'armée ». Cette déclaration a soulevé la condamnation de 28 partis politiques, coalitions, mouvements et associations, et dans de nombreuses villes du pays, à Alexandrie, Damiette, Daqahlia, Giza, Minya, Louxor, des milliers de personnes ont manifesté, accusant les restes du régime de propager des rumeurs pour diviser.

Les travailleurs demandent qu'il soit mis fin aux nominations de militaires à la tête des départements du ministère

La colère des manifestants est nourrie par la fin de non-recevoir opposée par le CSFA aux demandes de millions d'Égyptiens et exprimées par les partis politiques, coalitions, groupes et associations, à l'exception des partisans du régime, l'ex-Parti national démocratique (PND) et la Confrérie des frères musulmans, à savoir : « L'arrêt des jugements de civils par des tribunaux militaires. Le transfert de toutes les personnes jugées devant des cours civiles. L'abrogation de la loi anti-grève, de la loi sur les partis politiques et de la nouvelle loi parlementaire. Le démantèlement de la Fédération des syndicats égyptiens, qui est un instrument de l'ancien PND. L'inéligibilité pendant deux mandats consécutifs des anciens membres du PND. L'établissement d'un nouveau budget de l'Etat prévoyant un salaire minimum de 1 200 livres (140 euros — NDLR), un salaire maximum qui ne dépasse pas



Le Caire (Egypte), le 23 juillet : des milliers de manifestants se dirigent vers le ministère de la Défense.

quinze fois le salaire minimum et l'indexation des salaires sur les prix. »

Face à la demande de « démission du ministre de l'Intérieur et (de) nomination d'un ministre de l'Intérieur civil », le CSFA a maintenu le ministre actuel, Al-Issaoui. Quant à l'exigence de « restructuration du ministère de l'Intérieur, de licenciement et de jugement des officiers de police impliqués dans les actes de torture, et (de) contrôle judiciaire strict du ministère », elle s'est résumée par la mutation des officiers de police responsables d'assassinats dans des postes administratifs. Et la demande d'« épuration du Conseil des ministres et de toutes les institutions étatiques, y compris les médias et les banques, de tous les corrompus de l'ancien régime » s'est traduite par le remplacement de 18 ministres, mais nombre de nouveaux ministres sont des figures de l'ancien régime.

Pour preuve, la nomination du nouveau ministre de l'Aviation civile, ancien chef d'état-major de l'armée de l'air, Lotfi Kamal, contre laquelle des milliers d'employés de l'aéroport international du Caire ont immédiatement manifesté, bloquant l'autoroute conduisant à l'aéroport. Ils demandent qu'il soit mis fin aux nominations de militaires à la tête des départements du ministère. Il est clair que des éléments-clés du régime sont maintenus aux postes de commande, à l'image du président du CSFA, le maréchal Tantaoui, qui a

été pendant vingt ans le ministre de la Défense de Moubarak.

Dans un discours télévisé commémorant le coup d'Etat des Officiers libres de 1952 conduits par Nasser, le maréchal Tantaoui déclarait, quelques heures avant la manifestation devant le CSFA : « Nous irons de l'avant pour consolider la démocratie en garantissant les libertés et les droits des citoyens par le biais d'élections libres et équitables. »

Le procès de Hosni Moubarak devrait commencer le 3 août. La demande de « mise en place de tribunaux spéciaux pour juger les responsables de l'assassinat des victimes tombées pendant la révolution, de la corruption économique et politique, et la famille Moubarak et son régime » n'est pas entendue par le CSFA. Il fait tout pour éviter qu'il ne se transforme en procès du régime lui-même.

Le programme de privatisations mis en place par Moubarak a été suspendu. Simultanément, le nouveau ministre de l'Economie a déclaré ne pas exclure un recours au Fonds monétaire international (FMI). Chacun connaît les conditions et exigences du FMI en matière de privatisations et de réformes structurelles. Or c'est précisément contre les conséquences de cette politique que des dizaines de milliers de travailleurs égyptiens se dressent quotidiennement par la grève, les sit-in et les manifestations, depuis des mois.

Correspondant ■

International

LIBYE

Quelques précisions sur la situation en Libye et l'agression en cours de l'Otan

Lettre de lecteur.

François Lazar

A la suite de la publication la semaine dernière d'un article sur l'histoire contemporaine de la Libye, il convient de revenir sur plusieurs questions essentielles, qui n'avaient pas été abordées ou seulement de manière superficielle dans notre précédent numéro.

Indiscutablement, il y a (eu) une révolte en Libye (essentiellement en Cyrénaïque, dans l'est du pays). Doit-on parler de début de révolte rapidement récupérée, d'opération de déstabilisation (prévue de longue date) qui s'est appuyée sur l'aspiration d'un peuple à la démocratie et aux droits égaux, l'histoire nous le dira. Quoi qu'il en soit, certains éléments nous permettent de différencier la situation en Libye de ce qui se passe dans les pays voisins. Un spécialiste du renseignement militaire, Alain Chouet, ancien responsable de

tance en relations publiques à Washington.

En Libye, c'est par la mise en œuvre d'une guerre civile où tout un peuple est pris au piège que l'impérialisme américain, avec ses laquais européens, au premier rang desquels le gouvernement français (dans un large consensus avec le PS), cherche à renverser le régime. A la fin de l'introduction de l'article publié la semaine dernière, on dit que la guerre permettra aux puissances d'accéder directement aux richesses du sous-sol, mais c'est déjà largement le cas depuis dix ans. L'exploitation du pétrole est totalement contrôlée par les firmes BP, Exxon, Total (qui reversent des dividendes à Kadhafi)... Ce qui est reproché à Kadhafi, c'est avant tout son côté imprévisible, incompatible avec les plans à long terme de l'impérialisme. Un mot pour rectifier une erreur : Kadhafi n'a jamais appliqué de mesures « socialistes ». Disons que les milliards de la rente pétrolière



la DGSE (les services secrets français), note que « curieusement, personne ne se demande comment, dans ce pays sous contrôle étroit et permanent depuis quarante ans, on a pu voir sortir de nulle part des centaines de « civils » armés de canons sans recul, de canons anti-aériens, de mitrailleuses lourdes (...). Il a bien fallu que quelqu'un leur fournisse la dotation initiale. Et compte tenu de la géographie, la dotation ne pouvait venir que d'Egypte. »

Rien à voir, donc, avec les soulèvements populaires de masse en Tunisie et en Egypte se dressant contre les régimes inféodés aux grandes puissances et aux institutions financières internationales.

Pour cet auteur, le « Conseil national de transition (CNT) (...) n'est pas composé de perdreaux de l'année. Outre quelques personnalités du régime Kadhafi qui ont senti le vent tourner, il comporte le « Front national pour la sauvegarde de la Libye », qui a depuis longtemps son siège en Arabie Saoudite et qui est le faux nez des intégristes, le « Comité libyen pour la défense de la démocratie et des droits de l'homme », qui a son siège à Londres et à Washington, l'« Union des monarchistes », qui a son siège au Caire. »

En outre, le CNT est soutenu par nombre d'hommes d'affaires libyens expatriés et il se paie les services de la société Patton Boggs, l'une des principales agences de conseil et assis-

“Entre le 31 mars et le 14 juillet, les forces de l'Otan ont réalisé 14 931 sorties aériennes”

lui ont permis d'accorder au peuple libyen des mesures sociales exceptionnelles pour un pays africain (droit à l'éducation, à la santé...).

Entre le 31 mars et le 14 juillet, les forces de l'Otan ont réalisé 14 931 sorties aériennes. L'intervention de l'Otan a causé la mort de dizaines de Tripolitains dans le cadre des « dommages collatéraux », les mêmes qui ravagent les villages afghans.

Selon un rapport du Centre français de recherche sur le renseignement (rédigé notamment par un ancien directeur de la DST), « l'intervention occidentale est en train de créer plus de problèmes qu'elle n'en résout. Elle risque fort de déstabiliser toute l'Afrique du Nord, le Sahel, le Proche-Orient, et de favoriser l'émergence d'un foyer d'islam radical, voire de terrorisme, en Cyrénaïque. »

N'arrivant pas jusqu'à présent à briser la révolution tunisienne, le soulèvement des masses en Egypte, la résistance aux injonctions du FMI en Algérie..., faudrait-il pour le gouvernement américain, au nom de la théorie du « chaos constructif », déstabiliser toute la région ? On peut s'interroger.

En tout état de cause, il n'y a qu'une seule position conforme aux intérêts ouvriers et à la démocratie : arrêt immédiat de l'intervention de l'Otan, arrêt sans condition des bombardements et retrait des troupes étrangères de Libye. ■

En bref

Les grèves et manifestations ouvrières en Egypte

● **Contre la loi criminalisant les grèves, les manifestations et les sit-in**, un rassemblement s'est tenu le 26 juillet devant le Conseil d'Etat pour soutenir le recours judiciaire déposé par les nouveaux syndicats indépendants, le Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux (ECESR) et le Réseau arabe pour les droits et la liberté de pensée et d'expression.

● **Les conducteurs de trains ont bloqué la circulation des rames** à la gare centrale de Ramsès, au Caire, samedi 23 juillet, à la suite de la mort d'un de leurs collègues dans la ville de Beni-Suef,

en Haute-Egypte. Son train avait heurté un camion. Les conducteurs dénoncent l'indigence des normes de sécurité et l'absence d'indemnités à la famille du conducteur décédé. Ils demandent aussi l'augmentation promise des primes. Ils ont suspendu leur mouvement après qu'un accord est intervenu.

● **Les ouvriers des cimenteries de Torah et de Helwan**, propriété du géant Italcementi Group, ont manifesté devant le cabinet du Premier ministre, samedi 23 juillet, pour demander l'application d'une décision de justice concernant leurs salaires et pour que ceux qui

partent en préretraite bénéficient des mêmes avantages que ceux qui sont partis plus tôt. Ils menacent de se mettre en grève si leurs demandes ne sont pas satisfaites.

● **Les travailleurs temporaires du gouvernorat de Daqahlia**, dans le delta (travailleurs sociaux en milieu rural, écoles publiques, hôpital universitaire de Mansoura...), se sont rassemblés devant le siège du Conseil des ministres, mercredi 27 juillet. Ils réclament des contrats permanents, un salaire minimum et la sécurité sociale. ■